



## Évaluation du cadre de référence de l'accueil préscolaire

Annexe au rapport

## Méthode et répondant·e·s

### Enquêtes pré- et parascolaires

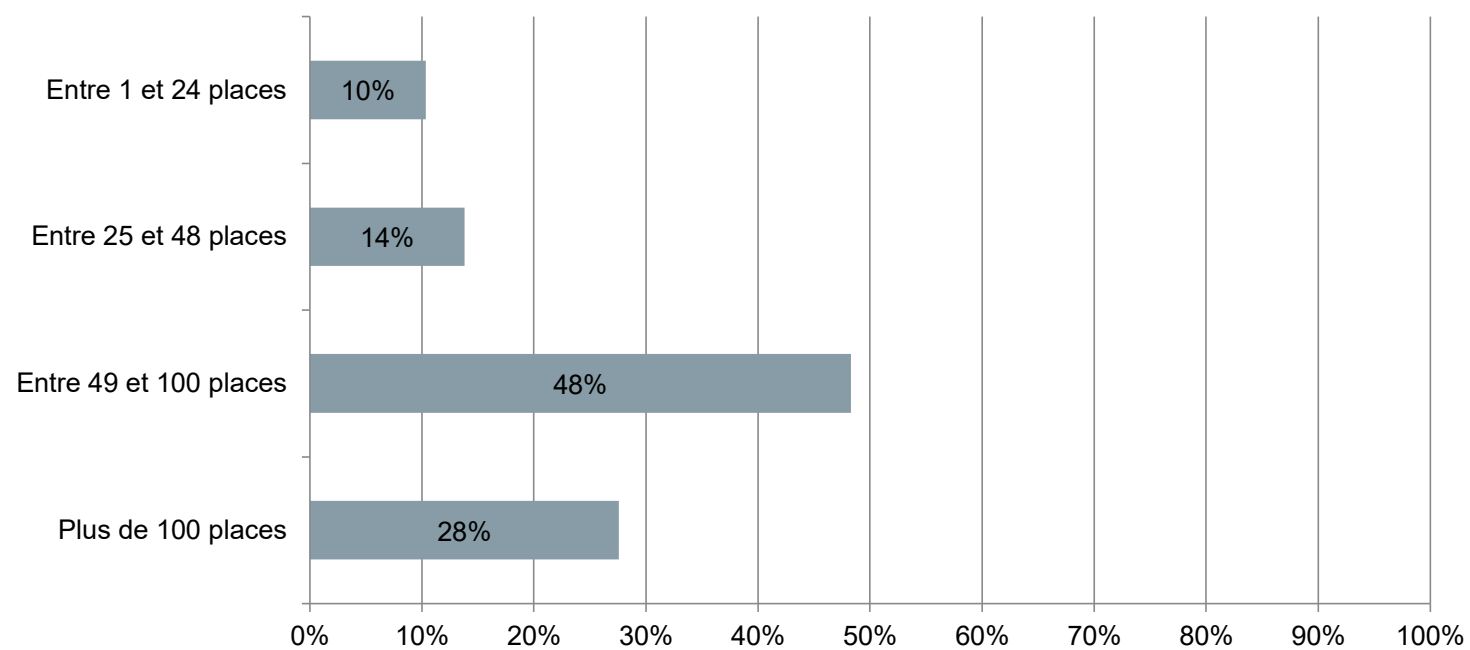
- Enquêtes en ligne réalisées du 14.05.2024 au 01.07.2024
- Taux de réponse global de 59,7%
- Seuls 3 réseaux n'ont pas du tout répondu à l'enquête

### Enquête préscolaire

- 97 répondant·e·s
- Profil des répondant·e·s :
  - Responsables politiques et opérationnel·le·s des réseaux (37%)
  - Conseillers ou conseillères municipaux·ales en charge de la politique de l'accueil de jour (20%)
  - Directions d'institutions préscolaires (15%)
  - Directions d'institutions mixtes (14%)
  - Représentant·e·s d'instances membres de la chambre consultative FAJE (12%)
  - Autres instances (1%)

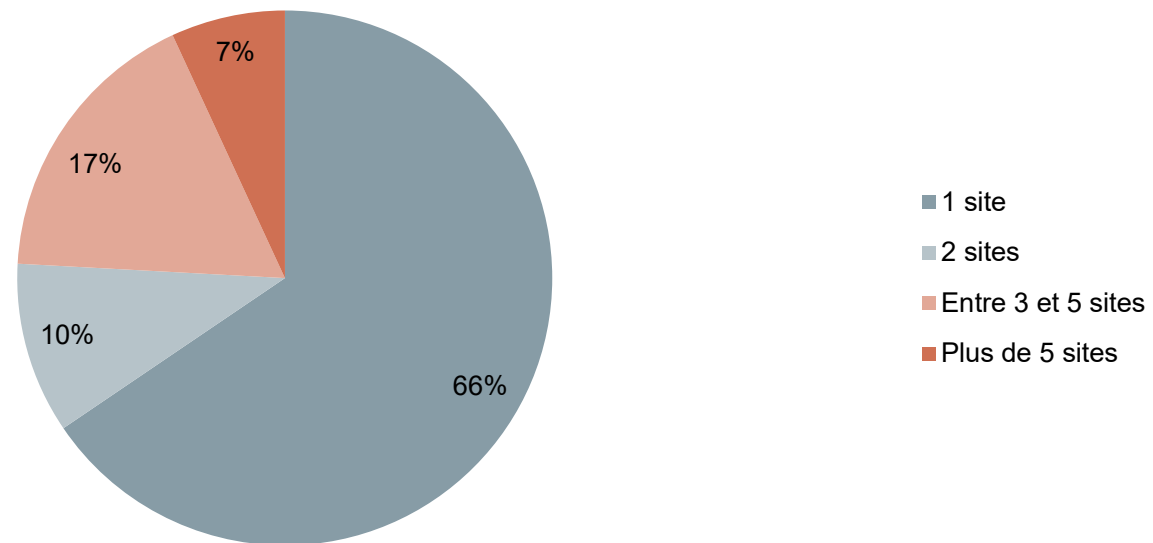
## Méthode et répondant·e·s

Quel est le nombre de places autorisé dans votre structure ? (N=29)



## Méthode et répondant·e·s

Combien de site(s) compte votre structure ? (N=29)



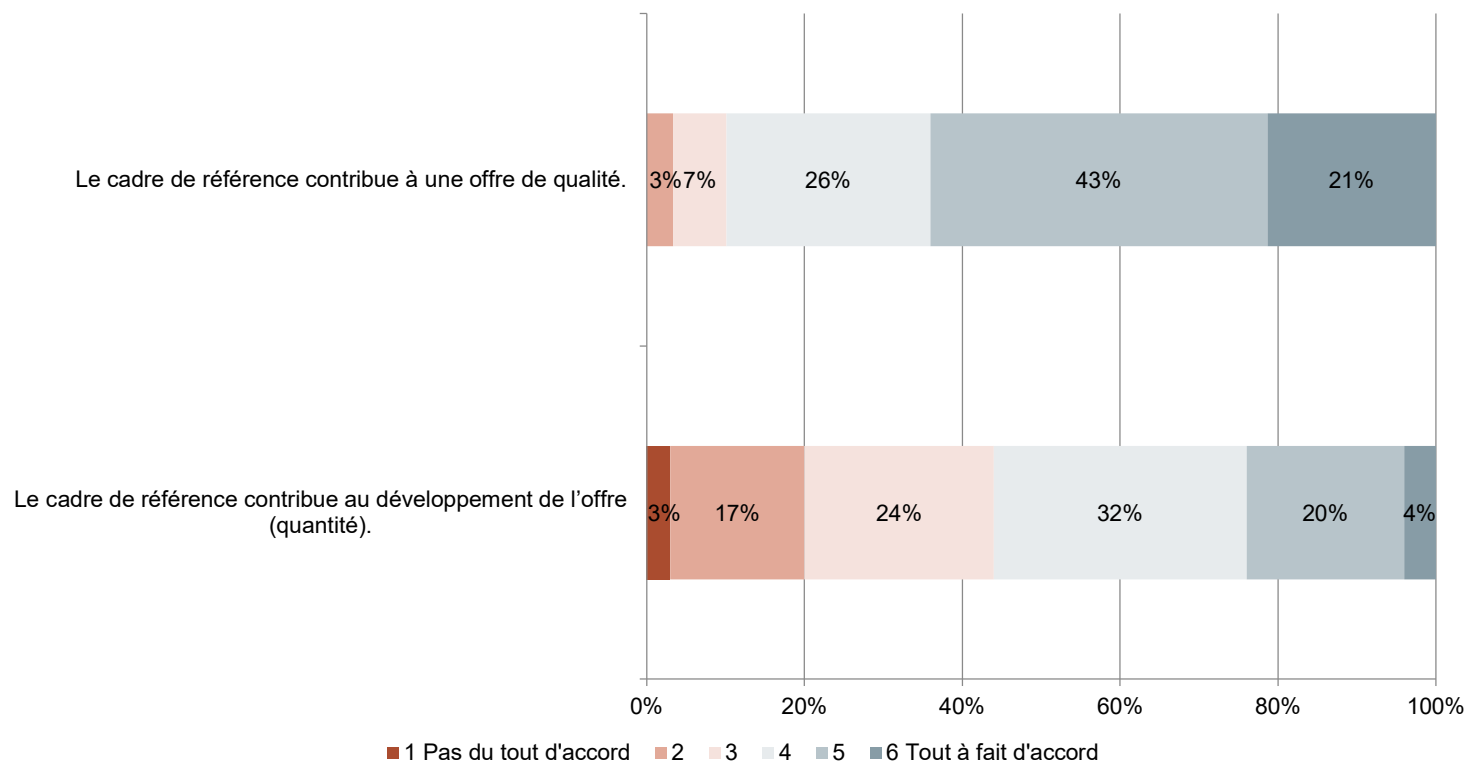
## Méthode et répondant·e·s

### Nombre de places et de groupes par tranche d'âge

Nurserie	Trotteurs	Grands
– 1 groupe de 5 enfants (N=3)	– 1 groupe de 7 enfants (N=5)	– 1 groupe de 10 enfants (N=4)
– 1 groupe de 10 enfants (N=3)	– 1 groupe de 14 enfants (N=2)	– 14 enfants répartis en 2 groupes (N=1), soit des groupes de 7 enfants chacun
– 10 enfants répartis en 2 groupes (N=6), soit des groupes de 5 enfants chacun	– 14 enfants répartis en 2 groupes (N=5), soit des groupes de 7 enfants chacun	– 1 groupe de 20 enfants (N=2)
– 1 groupe de 15 enfants (N=4)	– 1 groupe de 21 enfants (N=4)	– 20 enfants répartis en 2 groupes (N=4), soit des groupes de 10 enfants chacun
– 15 enfants répartis en 3 groupes (N=2), soit des groupes de 5 enfants chacun	– 21 enfants répartis en 3 groupes (N=5), soit des groupes de 7 enfants chacun	– 25 enfants répartis en 3 groupes (N=1), soit des groupes d'environ 8 enfants chacun
– 20 enfants répartis en 2 groupes (N=1), soit des groupes de 10 enfants chacun	– 28 enfants répartis en 2 groupes (N=1), soit des groupes de 14 enfants chacun	– 27 enfants répartis en 3 groupes (N=1), soit des groupes de 9 enfants chacun
– 20 enfants répartis en 4 groupes (N=3), soit des groupes de 5 enfants chacun	– 28 enfants répartis en 4 groupes (N=2), soit des groupes de 7 enfants chacun	– 1 groupe de 30 enfants (N=4)
– 25 enfants répartis en 5 groupes (N=2), soit des groupes de 5 enfants	– 35 enfants répartis en 5 groupes (N=1), soit des groupes de 7 enfants chacun	– 30 enfants répartis en 3 groupes (N=6), soit des groupes de 10 enfants chacun
– 40 enfants répartis en 8 groupes (N=1), soit des groupes de 5 enfants chacun	– 42 enfants répartis en 3 groupes (N=1), soit des groupes de 14 enfants chacun	– 40 enfants répartis en 4 groupes (N=1), soit des groupes de 10 enfants chacun
– 70 enfants répartis en 7 groupes (N=1), soit des groupes de 10 enfants chacun	– 56 enfants répartis en 8 groupes (N=1), soit des groupes d'environ 7 enfants chacun	– 46 enfants répartis en 3 groupes (N=1), soit des groupes d'environ 15 enfants chacun
		– 50 enfants répartis en 5 groupes (N=1), soit des groupes de 10 enfants chacun
		– 60 enfants répartis en 2 groupes (N=1), soit des groupes de 30 enfants

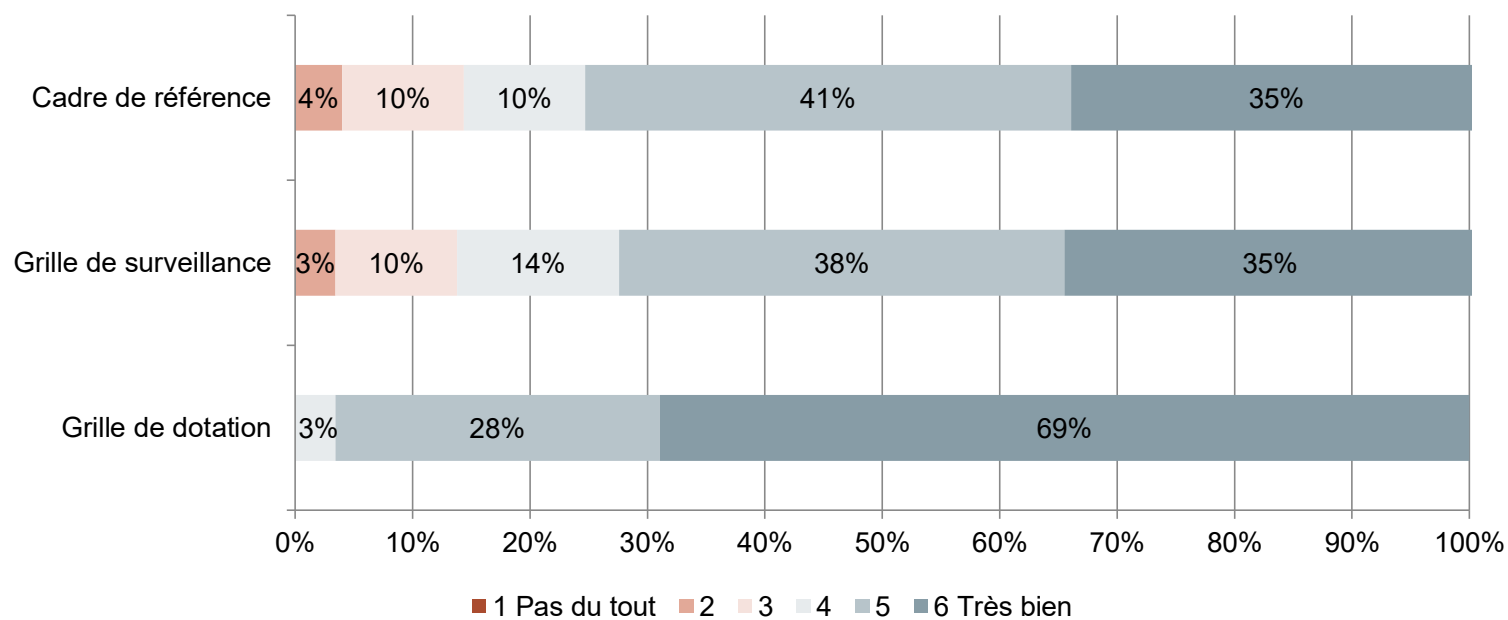
## Situation générale

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? (N=90)



## Situation générale

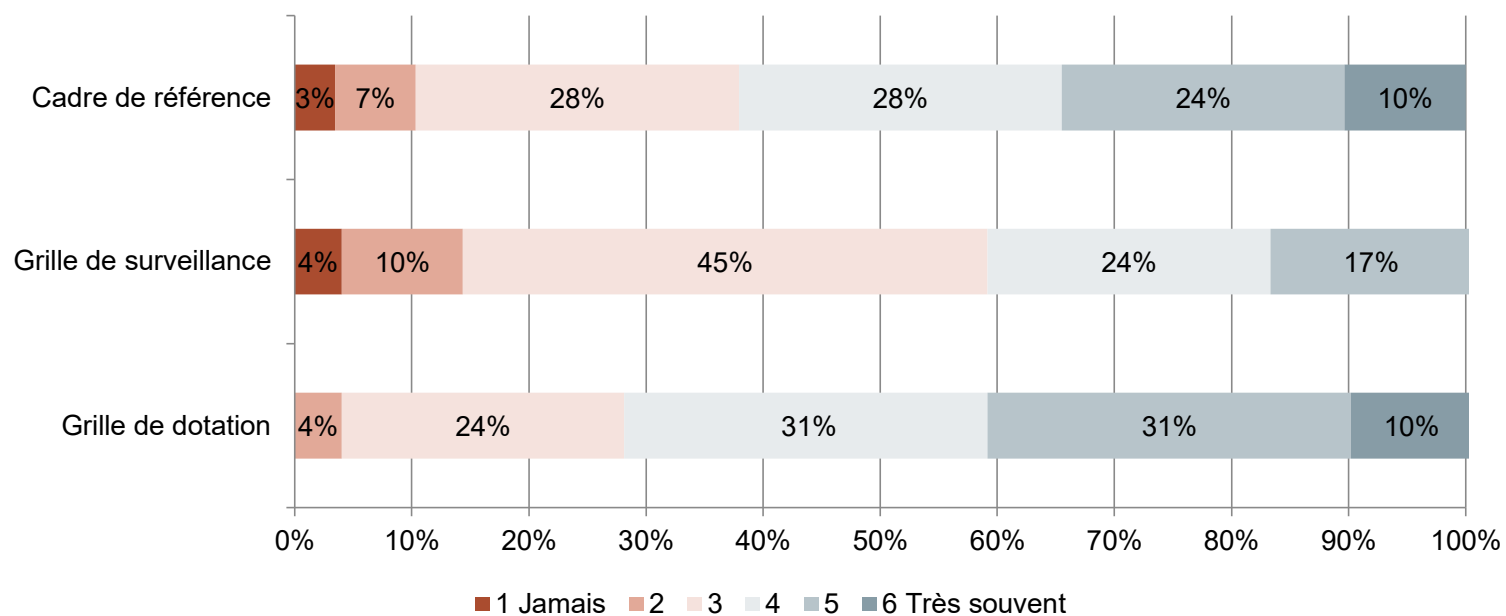
**Veillez indiquer dans quelle mesure vous connaissez les documents suivants. (N=29)**



Seules les directions d'institutions préscolaires ou mixtes ont répondu à cette question.

## Situation générale

**Veillez indiquer à quelle fréquence vous utilisez les documents suivants.  
(N=29)**



Seules les directions d'institutions préscolaires ou mixtes ont répondu à cette question.



## Situation générale

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=75),

- 79% se disent **satisfait·e·s du cadre de référence actuel** (de plutôt satisfait·e à très satisfait·e).

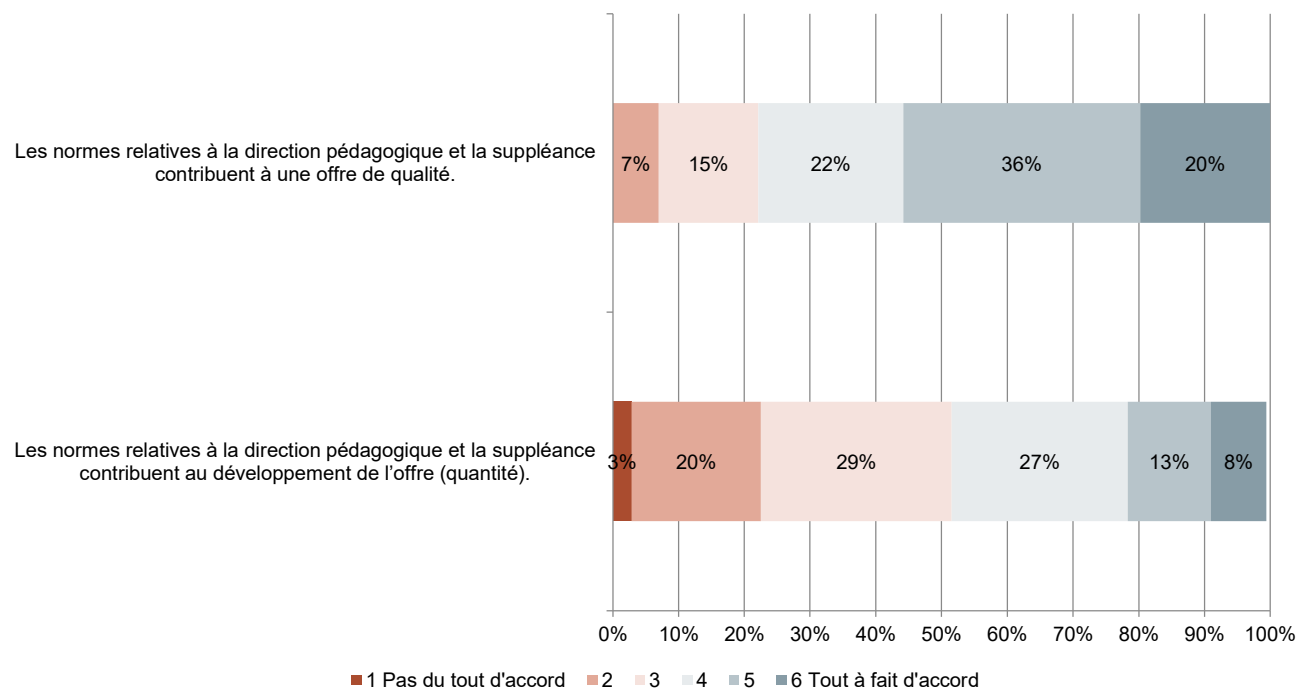
Par ailleurs, parmi les participant·e·s (N=69),

- 57% sont d'accord pour dire que, de manière générale, le cadre de référence offre à chaque institution la **marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter à ses spécificités locales**.

## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 1 Direction de l’institution

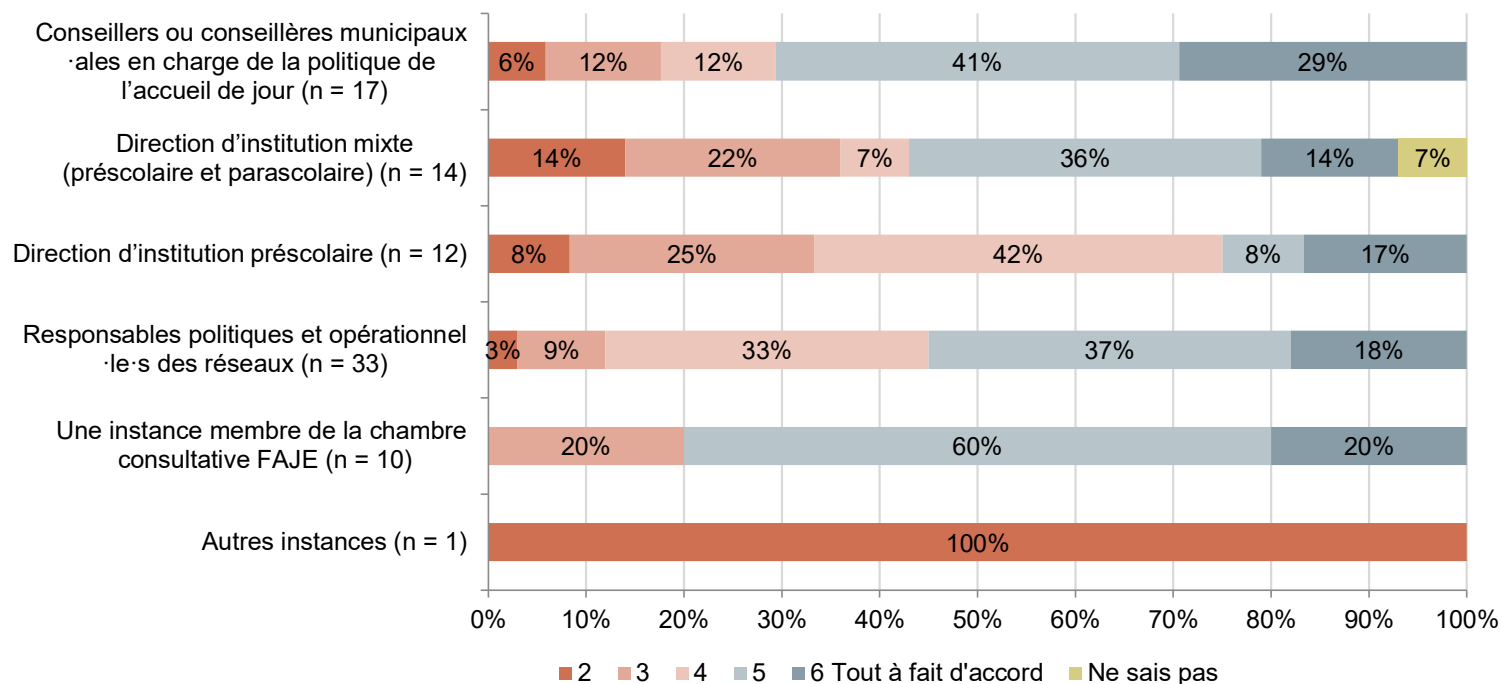
Dans quelle mesure êtes-vous d’accord avec les affirmations suivantes ? (N=86)



## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 1 Direction de l’institution

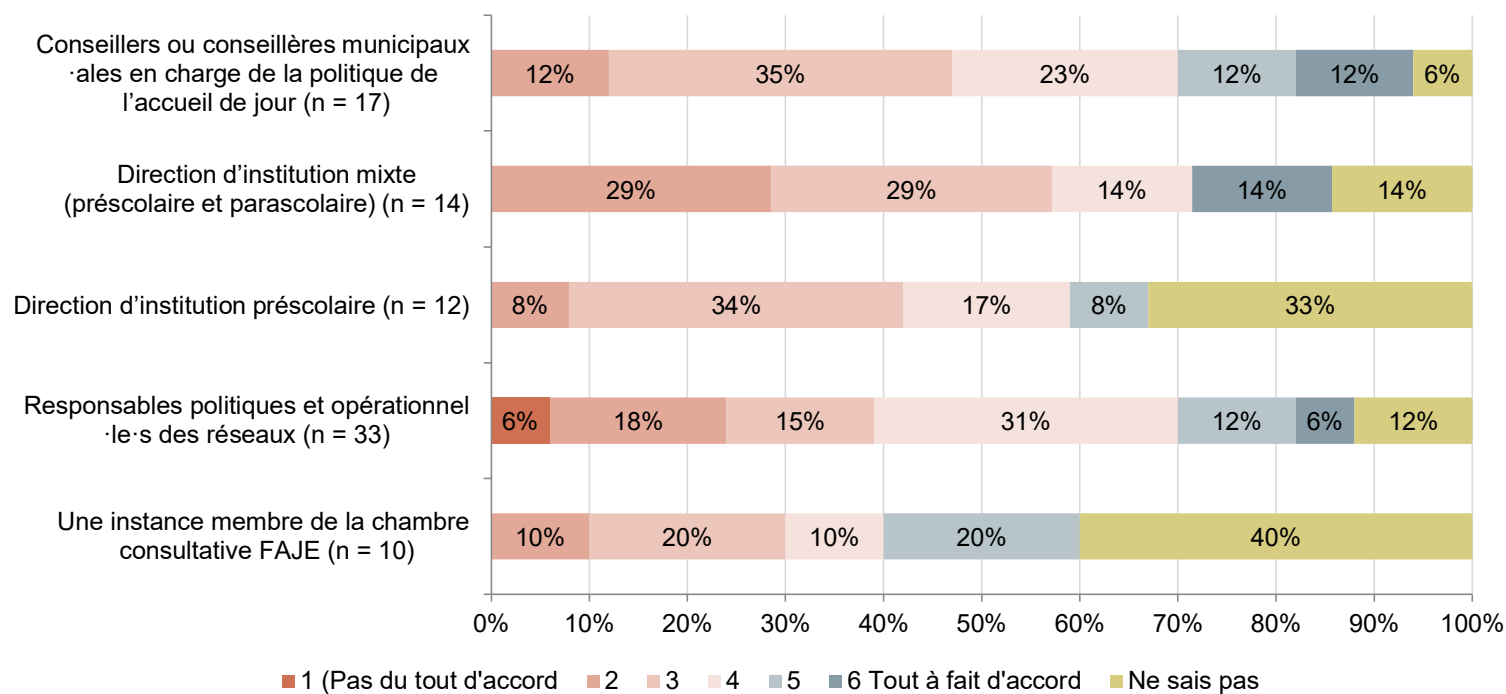
Dans quelle mesure êtes-vous d’accord avec les affirmations suivantes ?:  
**Les normes relatives à la direction pédagogique et la suppléance contribuent à une offre de qualité. (N=87)**



## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 1 Direction de l’institution

**Dans quelle mesure êtes-vous d’accord avec les affirmations suivantes ?  
Les normes relatives à la direction pédagogique et la suppléance contribuent au  
développement de l’offre (quantité). (N=87)**



## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 1 Direction de l'institution

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=87),

- 69% estiment que la **définition de la direction pédagogique** donnée par le cadre de référence préscolaire (art. 1 al. 4) est claire.
- 68% considèrent que les **responsabilités attribuées à la direction pédagogique** sont adéquates. Ces responsabilités sont jugées trop nombreuses pour 25% des répondant·e·s et pas assez nombreuses pour 7% des répondant·e·s.
- 66% estiment que le **mode de suppléance de la direction de l'institution** pédagogique est suffisamment clair dans le cadre de référence (art. 1 al.10), tandis que 25% jugent que ce n'est pas le cas et 9% ne se prononcent pas.

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 1 Direction de l'institution

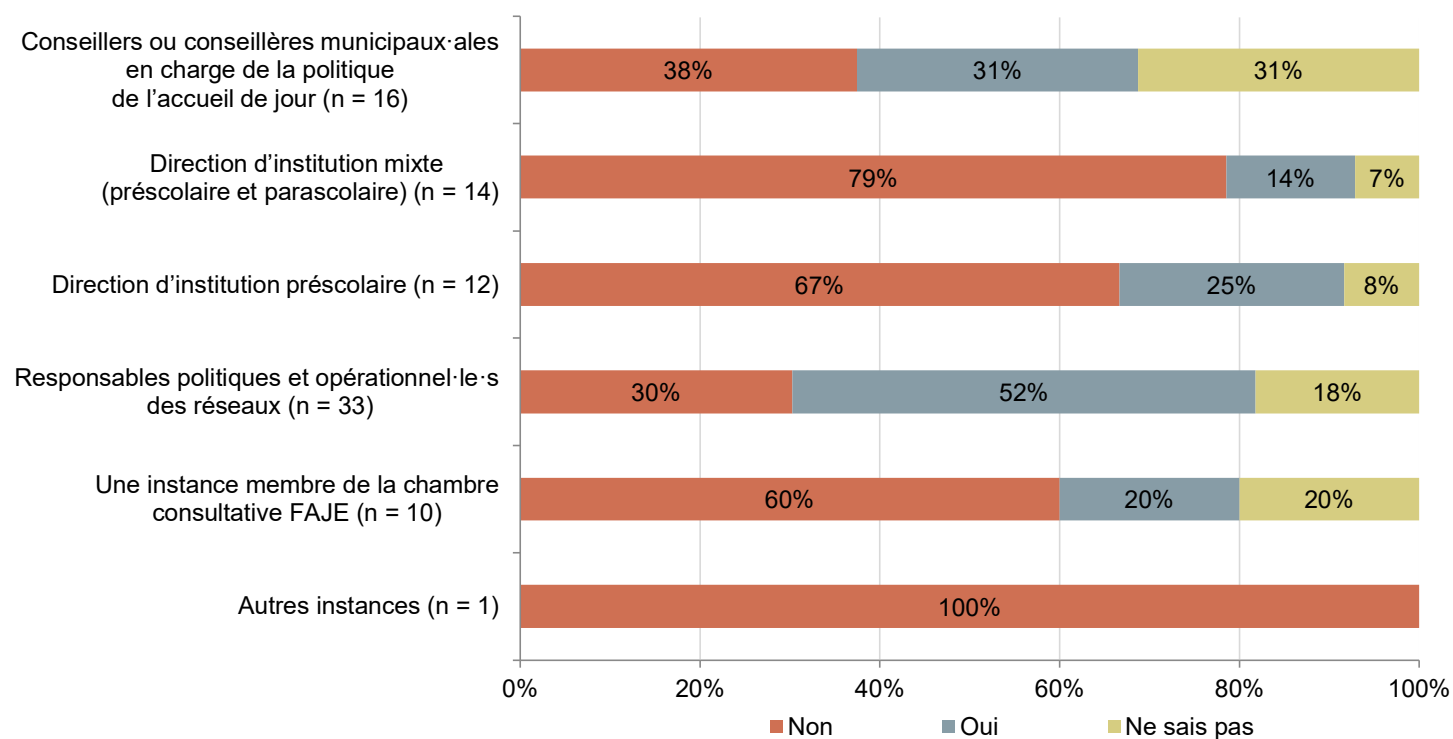
Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=86),

- 72% jugent le tableau présentant les **taux d'activité** prévus pour la direction de l'institution préscolaire (art. 1 al. 5) suffisamment clair. Ce n'est pas le cas pour 21%, et 7% ne se prononcent pas.
- Seulement 34% estiment que le **taux d'activité de la direction** correspond aux besoins du terrain, tandis que 49% pensent que ce n'est pas le cas actuellement. 17% ne savent pas.

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 1 Direction de l'institution

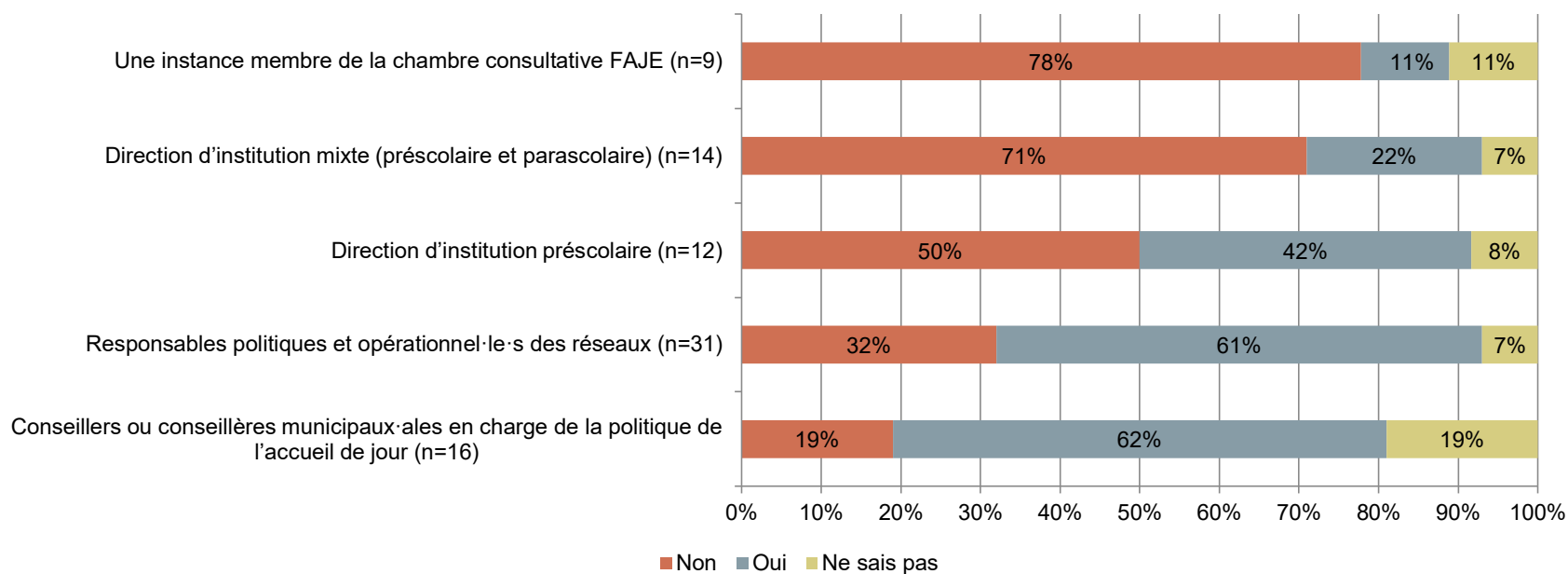
Le taux d'activité de la direction correspond-il aux besoins du terrain ? (N=79)



## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 1 Direction de l’institution

**Selon vous, le taux d’activité de la direction dans l’institution préscolaire tel que défini à l’art. 1 al. 5 est-il suffisant pour assurer l’ensemble des responsabilités présentées dans l’article 1 du cadre de référence ?**



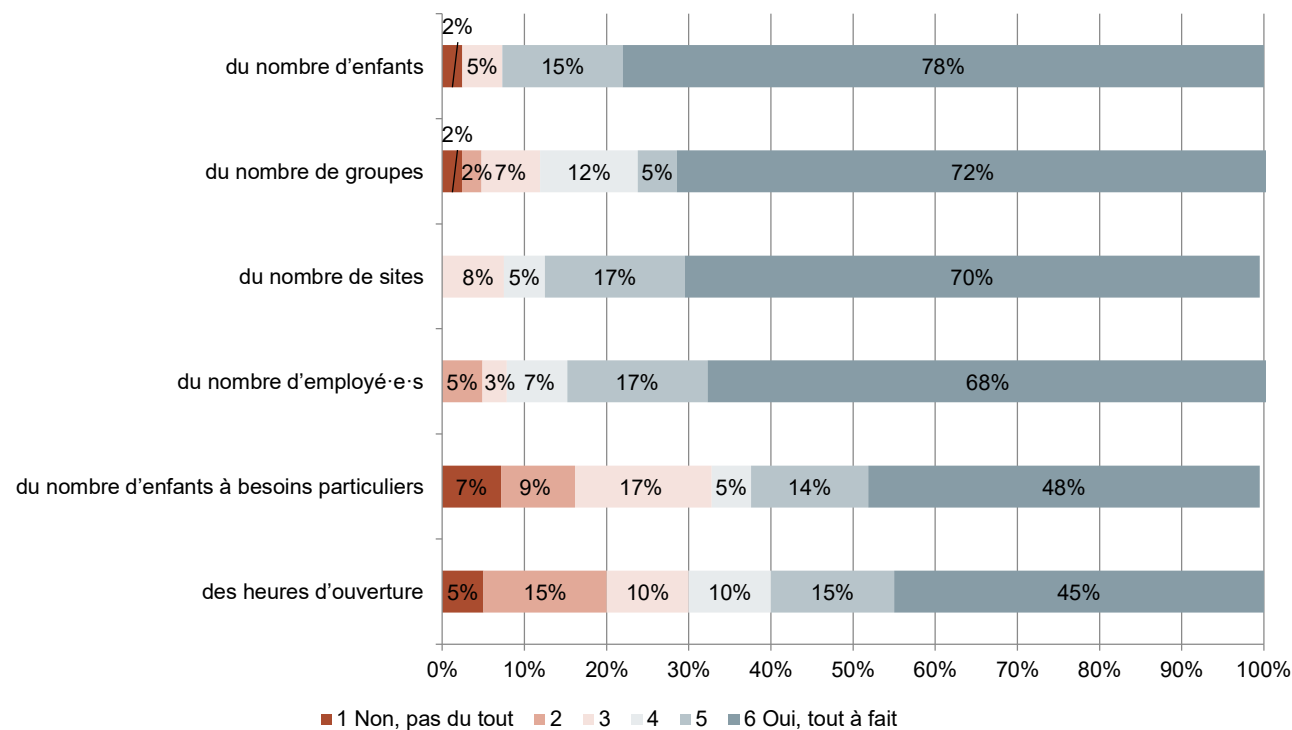


## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 1 Direction de l’institution

- Parmi les 49% (N=42) de répondant·e·s pour qui le **taux d’activité de la direction** n’est pas adéquat, ce taux devrait être précisé en fonction des critères suivants :

Selon vous, le taux d'activité de la direction devrait-il être précisé en fonction des éléments ci-dessous ? (N=42)



## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 1 Direction de l'institution

Autres critères selon lesquels le **taux d'activité de la direction** devrait varier :

- en fonction de l'existence ou non de services centraux de réseau (N=10),
- selon le niveau de qualification du personnel (N=3).

## Chapitre I – Personnel d’encadrement

### Art. 2 Taux d’encadrement éducatif des enfants accueillis

Le tableau ci-dessous présente les évaluations des directions interrogées sur la mesure dans laquelle le **taux d’encadrement** prévu contribue à la **qualité** et à la **quantité** pour chaque tranche d’âge.

	Qualité	Quantité
Nurserie	49% (N=76) <sup>1</sup>	53% (N=62)
Trotteurs	59% (N=75)	54% (N=63)
Grands	63% (N=76)	58% (N=64)

En résumé :

- La contribution à la **qualité** est la plus élevée pour les grands.
- La contribution à la **quantité** est aussi la plus élevée pour les grands.
- La qualité prime sur la quantité pour les trotteurs et les grands.
- La quantité prime sur la qualité pour la nurserie.

Par ailleurs, sur 82 répondant·e·s, 40% pensent que les taux d’encadrement devraient être différenciés selon s’il s’agit de groupes simples ou de groupes doublés. 32% sont en désaccord et 28% ne se prononcent pas.

<sup>1</sup> Les «N» de ce tableau rendent compte du nombre total de répondant·e·s pour une tranche d’âge donnée.

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

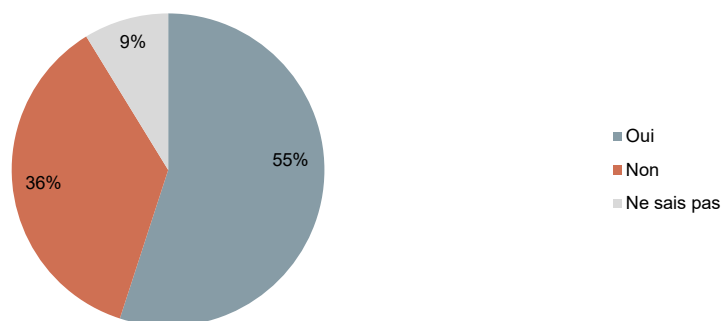
Les répondant·e·s à l'enquête ont été interrogé·e·s sur leurs propositions relatives au **taux d'encadrement**. Les besoins ci-dessous ont été mentionnés:

- **revoir le nombre d'enfants par groupe à la baisse** pour améliorer la qualité de la prise en charge (11 mentions). En particulier, le taux d'encadrement semble trop faible pour les groupes « nurserie ».
- **introduire un taux d'encadrement plus important à certains moments-clés de la journée** (7 mentions), par exemple au moment des repas, du coucher ou de l'accueil / du départ des enfants.

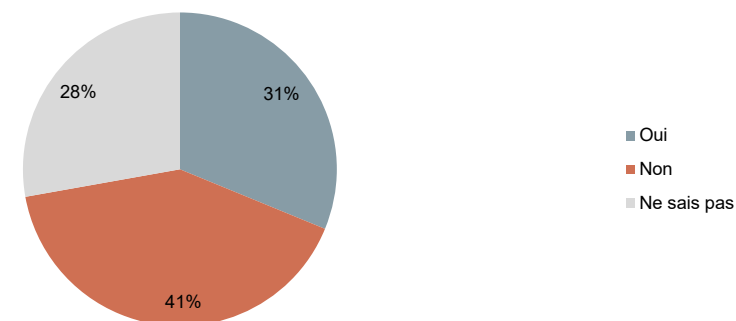
## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

La clé de répartition entre les différents niveaux de formation des professionnel-le-s de la petite enfance (art. 2 al. 4) permet-elle d'atteindre le niveau de qualité d'offre attendu ? (N=80)



La clé de répartition entre les différents niveaux de formation des professionnel-le-s de la petite enfance (art. 2 al. 4) contribue-t-elle au développement de l'offre (quantité) ? (N=76)



En résumé :

- La **clé de répartition** entre les différents niveaux de formation des professionnel-le-s de la petite enfance, telle que définie à l'art. 2 al. 4 du cadre de référence préscolaire, contribue davantage à la qualité qu'au développement de l'offre.
- Hypothèse: La pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la petite enfance peut expliquer les difficultés de développement de l'offre.

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Parmi les répondant·e·s à l'enquête estimant que la **clé de répartition** actuelle ne contribue pas suffisamment à la qualité et/ou au développement de l'offre, les avis sont plutôt nuancés :

- 6 personnes proposent d'augmenter la proportion de **professionnel·le·s de niveau ES/HES** pour améliorer la qualité, tandis 4 personnes suggèrent de diminuer cette proportion pour réduire les coûts et pallier la pénurie de personnel.
- 3 personnes proposent d'augmenter la proportion d'**ASE** (Assistant·e·s Socio-Éducatif·ve·s), tandis que 2 personnes proposent de diminuer cette proportion. Par ailleurs, 3 personnes recommandent de revoir le contenu de la formation des ASE, jugée insuffisante face aux réalités du terrain.
- 3 personnes estiment que la proportion d'**APE** (Assistant·e·s Petite Enfance) devrait être réduite pour assurer la qualité, tandis que 2 autres pensent que les APE pourraient alléger la charge des équipes.
- 3 personnes demandent une **plus grande flexibilité** dans le cadre de répartition pour les structures, en raison de la pénurie de personnel qualifié.

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=80), 89 % estiment que l'**inclusion des enfants avec des besoins particuliers** doit faire l'objet de dispositions particulières. Les mesures suivantes ont été évoquées comme devant en faire partie :

- **Augmenter le taux d'encadrement** (22 mentions)
- **Faciliter l'accès à des personnes ressources** (éducateur·trice social·e HES, aide à l'intégration) spécialisées (y compris délai de traitement de la demande) (21 mentions)
- **Former spécifiquement le personnel** par rapport aux situations des enfants avec des besoins particuliers (soit dans la formation de base, soit en formation continue) (14 mentions)
- **Augmenter les ressources financières** (notamment valorisation du salaire des aides à l'intégration) et ne pas faire reposer les coûts de la prise en charge des enfants à besoins particuliers uniquement sur les réseaux/communes (12 mentions)
- **Augmenter le taux de THPE** (6 mentions)
- **Diminuer la taille des groupes** en cas de présence d'un ou plusieurs enfants à besoins particuliers (4 mentions)
- **Aménager les locaux** pour les enfants à besoins particuliers (4 mentions)
- **Inclure les enfants à besoins particuliers dans les projets pédagogiques** (3 mentions)

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=79),

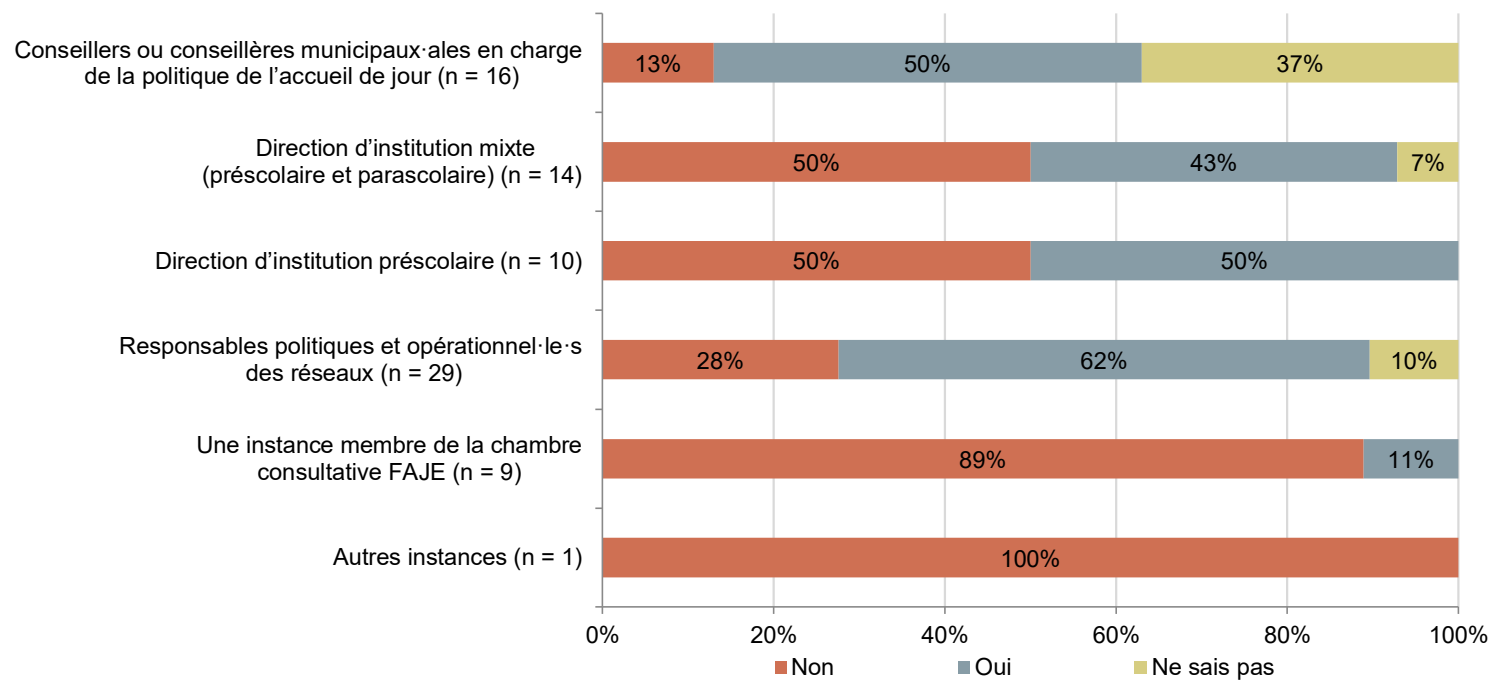
- 48% estiment que le **THPE** est adéquat, 39% l'estiment inadéquat et 13% déclarent ne pas savoir pas. Ainsi, la question du THPE n'obtient **pas une réponse univoque**.
- Les personnes estimant le taux minimal actuel inadéquat ont été interrogées sur le taux qu'il serait nécessaire de fixer (N=25). La majorité (n=18) suggère d'augmenter le taux minimum entre 12% et 20%. De plus, pour 3 personnes, le taux minimum de THPE ne devrait pas prendre en considération la durée des colloques, en particulier pour le personnel travaillant à temps partiel.



## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Selon vous, le temps de travail hors présence des enfants prescrit est-il adéquat (art. 2 al. 8) ?  
(N=79)



## Chapitre I – Personnel d'encadrement

### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=81),

- 48% estiment que les tâches à réaliser durant le **THPE** prescrit devraient être précisées dans le cadre de référence
- 41% estiment qu'elles ne devraient pas l'être. 11% déclarent ne pas savoir.

Ainsi, les réponses à la question de la prescription des **tâches à réaliser durant le THPE** dans le cadre de référence sont très divergentes.

- Les participant·e·s à l'enquête ayant déclaré que les tâches devraient être précisées ont été interrogé·e·s sur la nature de ces dernières (N=39) :
  - **Temps de réflexion** sur la mise en œuvre du concept pédagogique (100%)
  - **Séance d'équipe** (95%)
  - **Supervision / intervision** (89%)
  - **Réunion de réseau** (85%)
  - **Suivi des apprenti·e·s ou stagiaires** dans le cadre de leur formation (55%)
  - **Nettoyage et rangement des locaux** (47%)
- Parmi les autres propositions faites par les participant·e·s (N=29) figurent : **les échanges et les entretiens avec les parents** (y compris la préparation) (17 mentions), **la préparation d'activités** avec les enfants (13 mentions), **l'observation des enfants** (7 mentions) et **la formation continue** ainsi que **le réseautage professionnel** (7 mentions).

## Chapitre I – Personnel d'encadrement

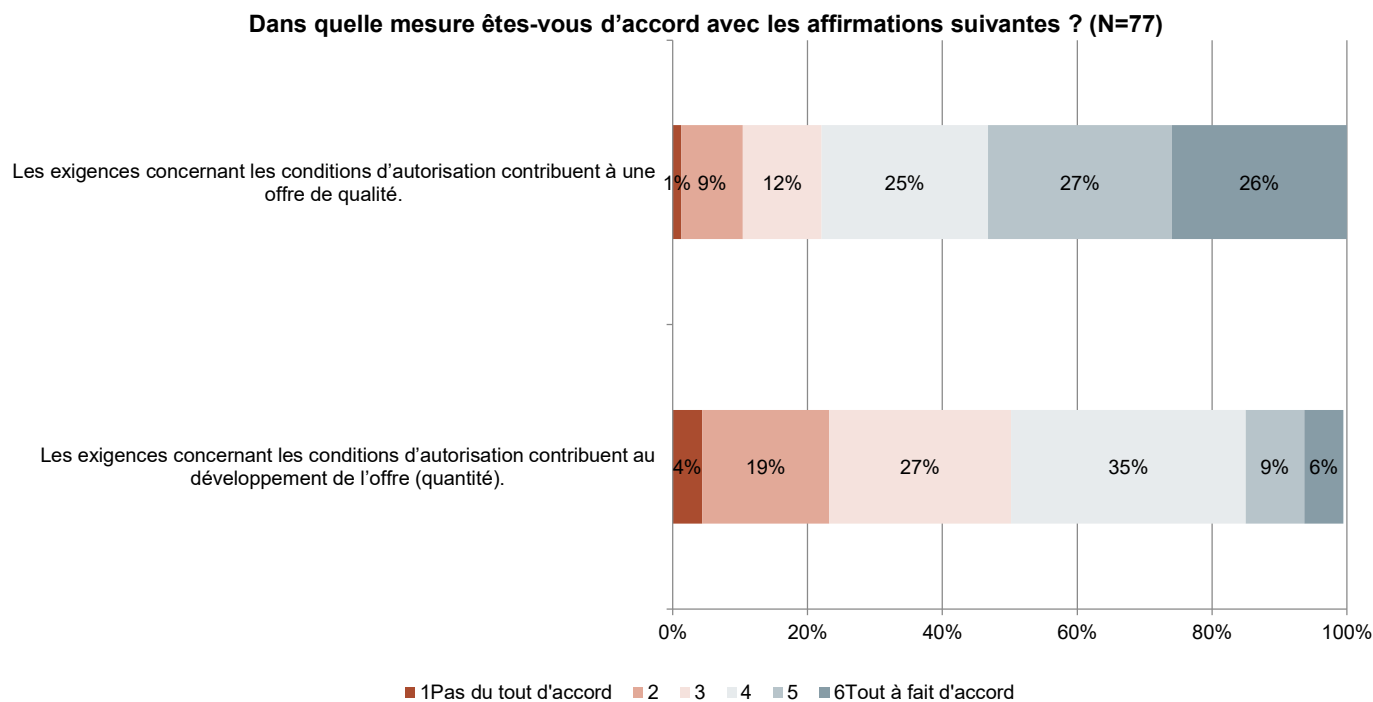
### Art. 2 Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis

Parmi les répondant·e·s à l'enquête (N=70),

- 51% estiment que les **tâches d'encadrement** devraient être distinguées en fonction des niveaux de formation,
- 42% estiment que le **THPE** devrait être distingué selon les niveaux de formation.

## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

### Art. 5 Conditions générales d'octroi de l'autorisation



## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

### Art. 6 Organisation, aménagement des locaux et équipements

Les résultats de l'enquête en ligne montrent une acceptation générale des normes. Les répondant·e·s (N=77) ont globalement évalué de manière positive les exigences du cadre de référence suivantes :

- **Espaces de repos** : 75% des répondant·e·s jugent les normes adéquates, tandis que 12,5% les considèrent trop faibles et 12,5% trop élevées.
- **Vestiaires** : 72% des répondant·e·s estiment que les normes sont appropriées, 8% les trouvent insuffisantes et 20 % trop exigeantes.
- **Espaces extérieurs** : Les normes sont jugées adéquates par 70% des répondant·e·s, avec 15% estimant qu'elles sont trop faibles et 15% qu'elles sont trop élevées.
- **Espaces de préparation, manipulation et service des repas** : 69% des répondant·e·s considèrent les normes comme adéquates, alors que 12% les trouvent trop faibles et 19% trop élevées.
- **Espaces intérieurs** : Les avis sont un peu plus divisés, avec 58% des répondant·e·s qui jugent les normes adéquates, mais 26% les trouvent insuffisantes et 16% trop contraignantes.

## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

Les participant·e·s ont également été interrogé·e·s sur d'autres éléments (N=77):

- **Nouvelles structures** : 96% des répondant·e·s estiment que les professionnel·le·s de l'enfance devraient être sollicité·e·s lors de la construction/l'aménagement de nouvelles structures.
- **Guide pratique à l'intention des architectes** : 90% soutiennent la création d'un guide pratique à l'intention des architectes pour mieux orienter la conception des espaces dédiés aux enfants
- **Espaces réservés au personnel** : 86% des répondant·e·s considèrent qu'il devrait y avoir un local systématiquement mis à disposition, indépendamment du nombre d'adultes présents simultanément. Cela inclut notamment la réalisation des tâches hors présence des enfants.
- **Insonorisation des locaux** : 71% estiment que des normes concernant l'insonorisation des locaux devraient être édictées.

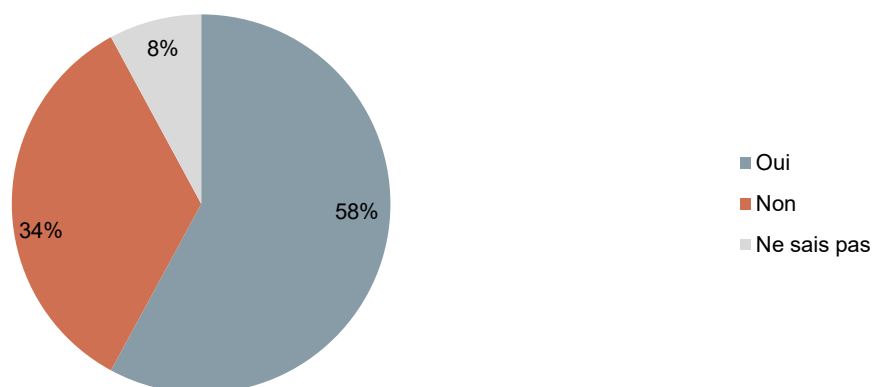
## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

- **Isolation thermique** : 60% sont pour l'ajout de normes relatives à l'isolation thermique
- **Luminosité des locaux** : 55% soutiennent l'introduction de normes sur la luminosité des locaux
- **Cloisonnement des espaces** : 52% pensent qu'il serait pertinent d'inclure des exigences concernant le cloisonnement des espaces
- **Dimension des espaces extérieurs privés** : 48 % souhaitent que le cadre de référence inclue des exigences spécifiques concernant la taille des espaces extérieurs privés

## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

### Art. 6 Organisation, aménagement des locaux et équipements

L'art. 6 al. 1 let. b prévoit un espace d'au moins 3m<sup>2</sup> par enfant – déduction faite des espaces de service et de l'espace repos dédié à la nurserie. Cet espace vous paraît-il suffisant ? (N=76)



Parmi celles et ceux qui trouvent **l'espace de 3m<sup>2</sup> par enfant insuffisant** (N=21),

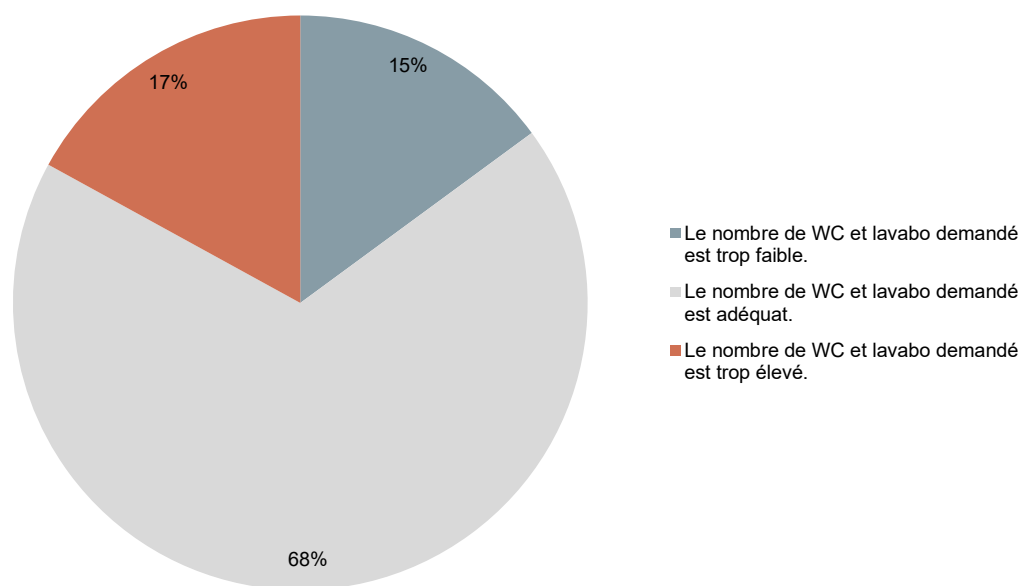
- la majorité (N=17) propose d'augmenter l'espace à 4 ou 5 m<sup>2</sup> par enfant,
- certains (N=3) mettent en garde contre la rigidité de cette règle, soulignant que la surface au sol peut être réduite par la présence de mobilier ou de séparations, ou augmentée par l'utilisation ponctuelle d'espaces supplémentaires.



## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

### Art. 7 Sanitaires

Comment évaluez-vous le nombre de WC et lavabos demandé ? (N=76)



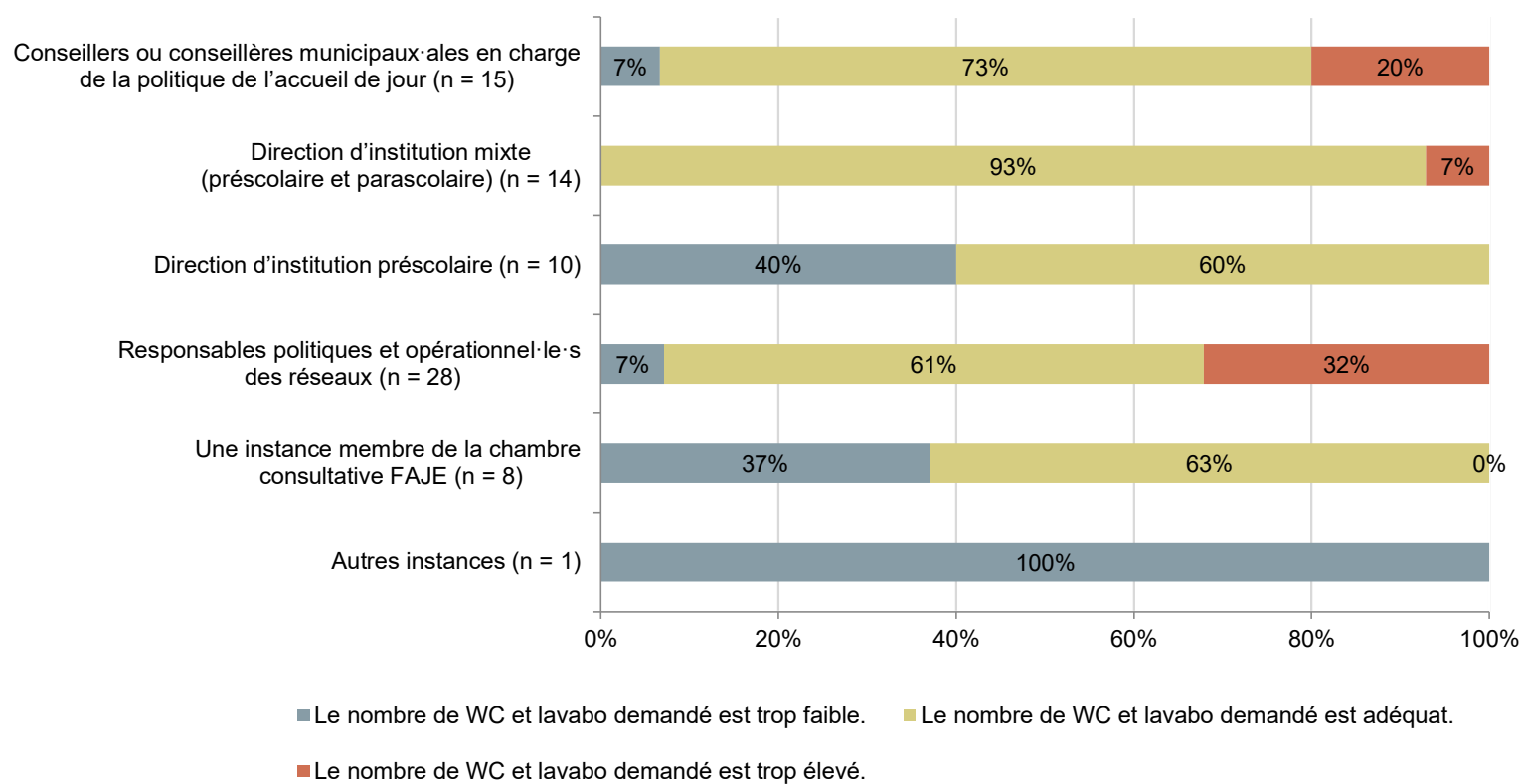
Les personnes ayant estimé le **nombre de WC** demandé comme **trop élevé** ont pu étayer leur réponse.

Pour certaines de ces personnes (4), le nombre de WC demandé limite le développement de l'offre car il est difficile de trouver des locaux existants conformes à ces normes.

## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

### Art. 7 Sanitaires

Comment évaluez-vous le nombre de WC et lavabos demandé ? (N=76)



## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

Concernant le chapitre II du cadre de référence, les résultats de l'enquête en ligne ont permis de faire remonter les remarques des personnes interrogées concernant les standards minimaux en matière de sécurité, santé et hygiène :

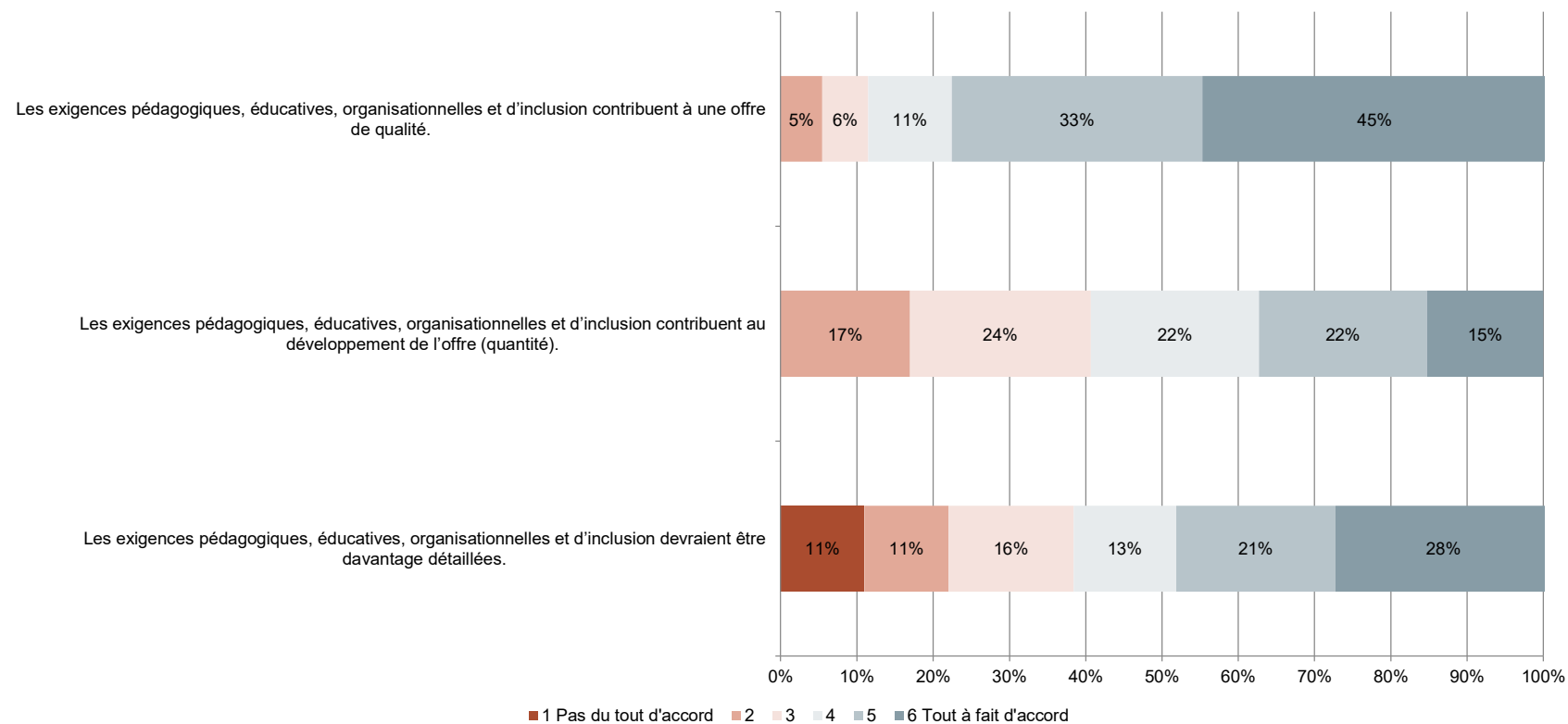
- **Espaces réservés aux adultes** : 6 personnes suggèrent d'inclure des standards spécifiques dans le cadre de référence pour les espaces destinés aux adultes, en prenant en considération la surface, l'isolation thermique et phonique, l'ergonomie, etc.
- **Espaces de repos pour enfants** : 4 personnes estiment nécessaire de réguler les espaces de repos pour les enfants, par exemple en fonction de leur âge.
- **Espaces polyvalents et modulables** : 4 personnes recommandent de mettre en place des salles plus polyvalentes avec un aménagement flexible (comme des parois mobiles) afin de mieux répondre aux différents besoins.

## Chapitre II – Sécurité, santé et hygiène

- **Salles d'isolement** : 3 personnes proposent d'aménager des salles où certains enfants pourraient se reposer ou être isolé·e·s, ou qui pourraient être utilisées pendant le nettoyage ou rangement d'autres espaces. Des espaces modulables pourraient répondre à cette demande.
- **Limitation des groupes par salle** : 3 personnes souhaitent limiter le nombre de groupes par salle.
- **Coordination des normes** : 3 personnes expriment le souhait d'une meilleure coordination entre les différentes normes de sécurité et de construction (OAJE, ECA, OFCO), afin d'éviter des contradictions.

## Chapitre III – Exigences pédagogiques et organisationnelles

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? (N=75)



## Chapitre III – Exigences pédagogiques et organisationnelles

### Art. 9 Concept pédagogique

Les résultats de l'enquête en ligne révèlent des avis partagés concernant la **fixation d'un canevas exhaustif** pour la rédaction du concept pédagogique. Sur l'ensemble des répondant·e·s (N=73), 41% sont favorables à ce que le cadre de référence fixe un canevas exhaustif, 43 % s'y opposent et 16% ne se prononcent pas.

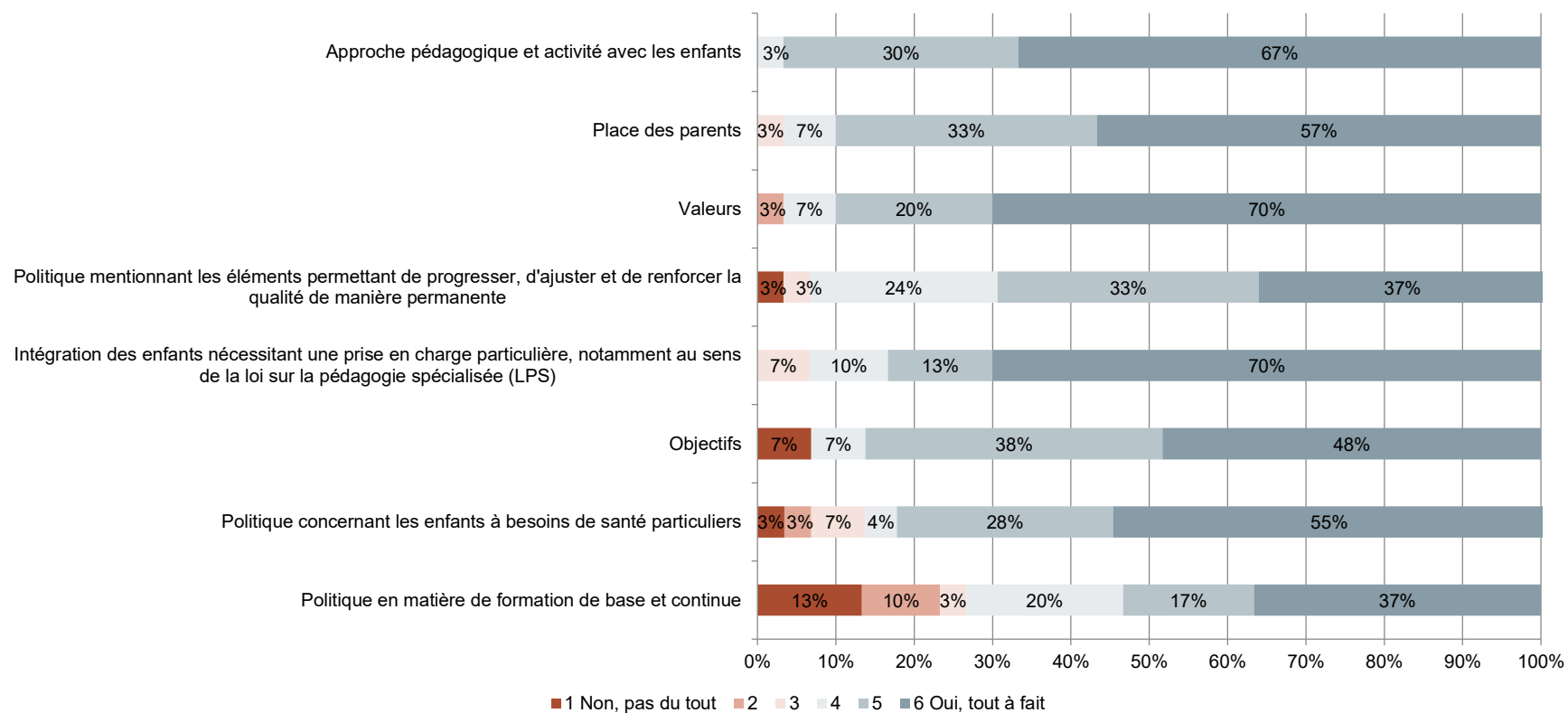
Les personnes qui se sont prononcées en faveur de l'**établissement d'un canevas exhaustif** ont pu étayer leur réponse. Parmi les répondant·e·s (N=30), 47% estiment que le canevas devrait comprendre des critères d'évaluation du concept pédagogique, 33% s'y opposent et 20% ne se prononcent pas.

## Chapitre III – Exigences pédagogiques et organisationnelles

### Art. 9 Concept pédagogique

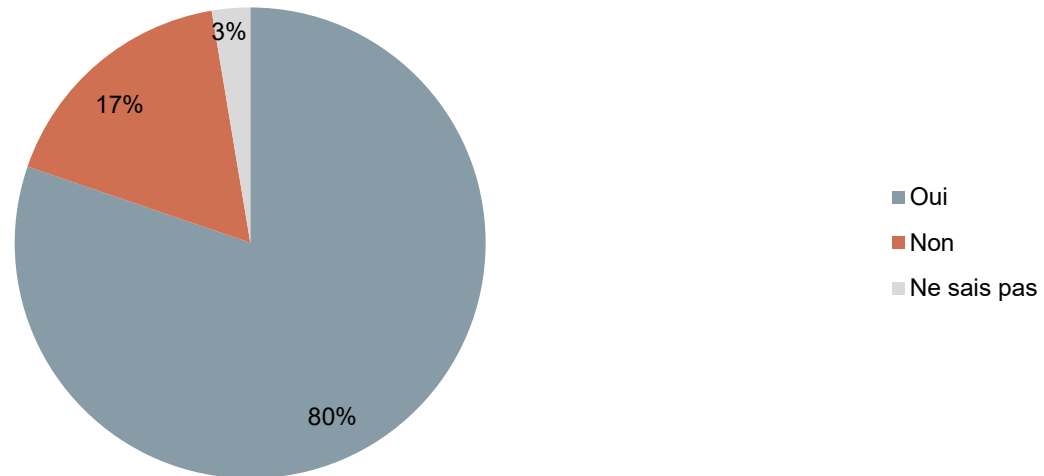
Les personnes qui se sont prononcées en faveur de l'établissement d'un canevas exhaustif ont également été interrogées sur d'autres éléments.

Les éléments de la liste actuelle (cf. ci-dessous) devraient-ils figurer dans le canevas exhaustif ? (N=30)



## Collaboration avec d'autres institutions

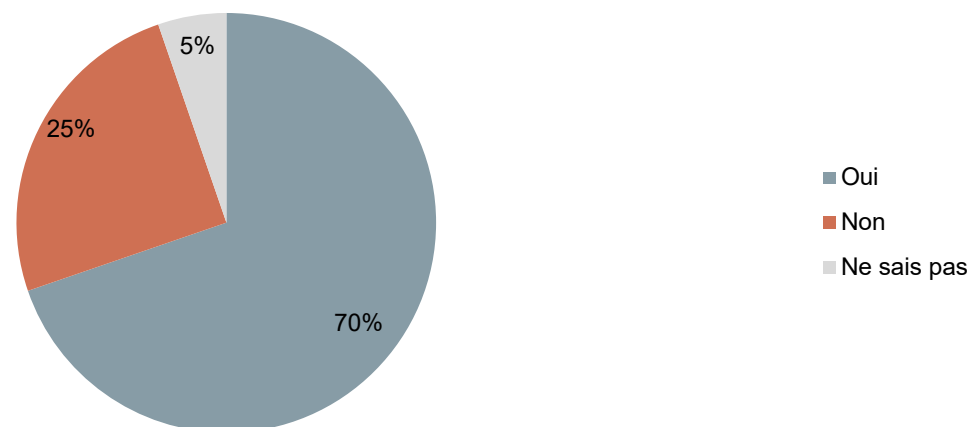
**Pour les enfants en dernière année de préscolaire, le cadre de référence ne prévoit pas d'échange avec l'école et/ou les structures du parascolaire. Cela devrait-il être le cas ? (N=76)**





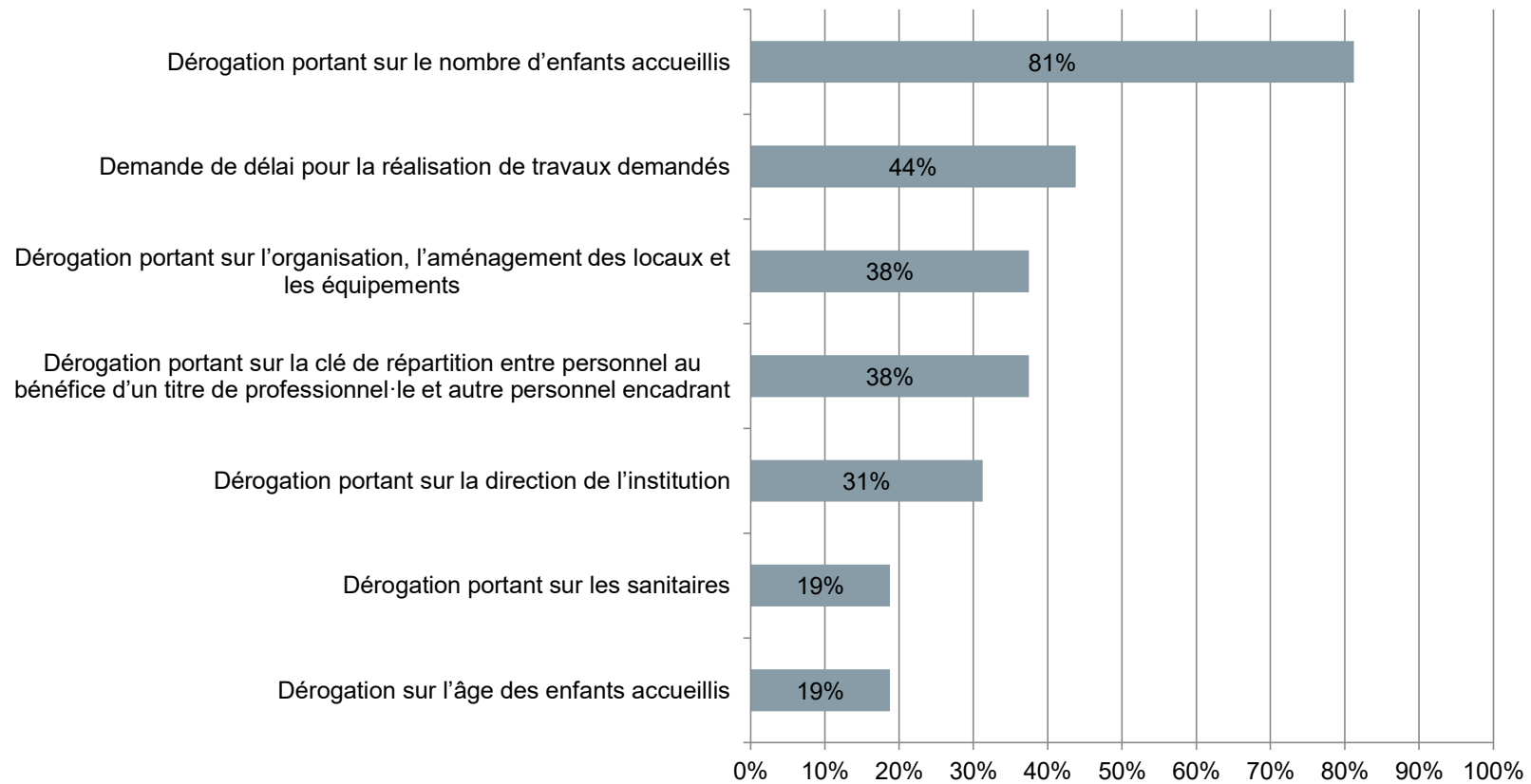
## Formation du personnel

**Des exigences liées à l'encouragement de la formation continue des  
collaborateur·rice·s devraient-elles figurer dans le cadre de référence ?  
(N=76)**



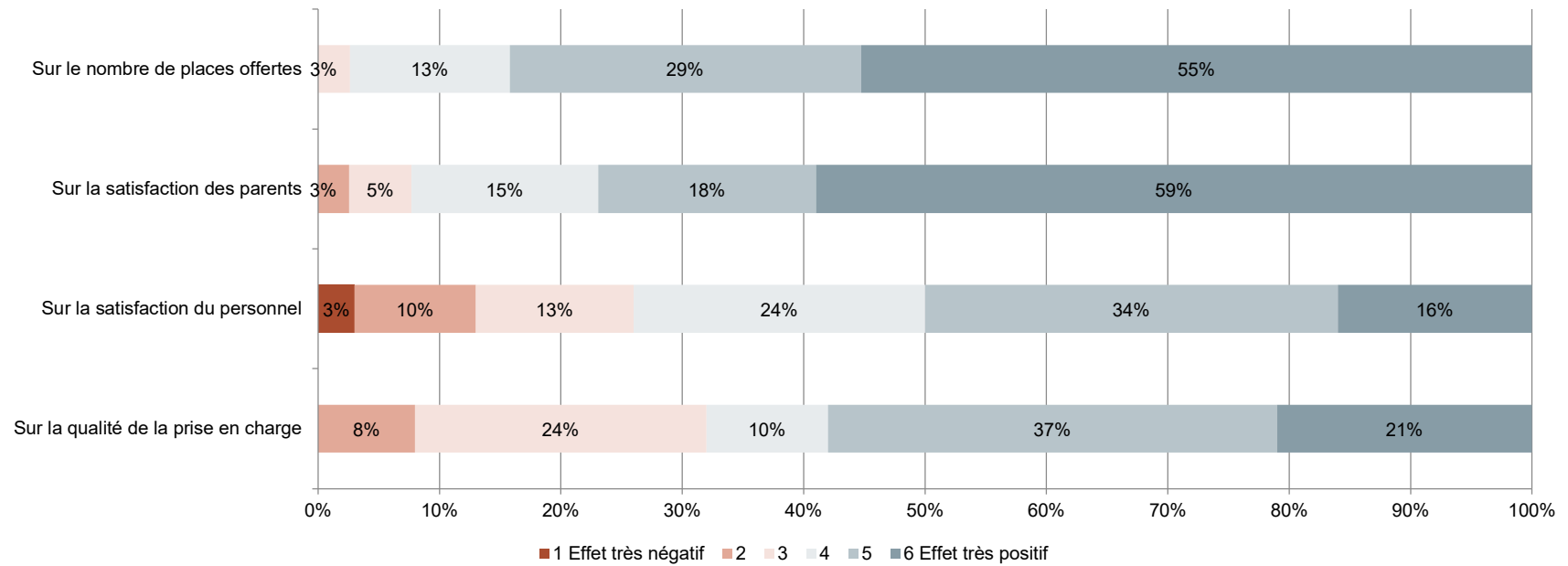
## Dérogations

**Veillez indiquer ci-dessous les éléments pour lesquels vous avez demandé une dérogation. (N=138)**



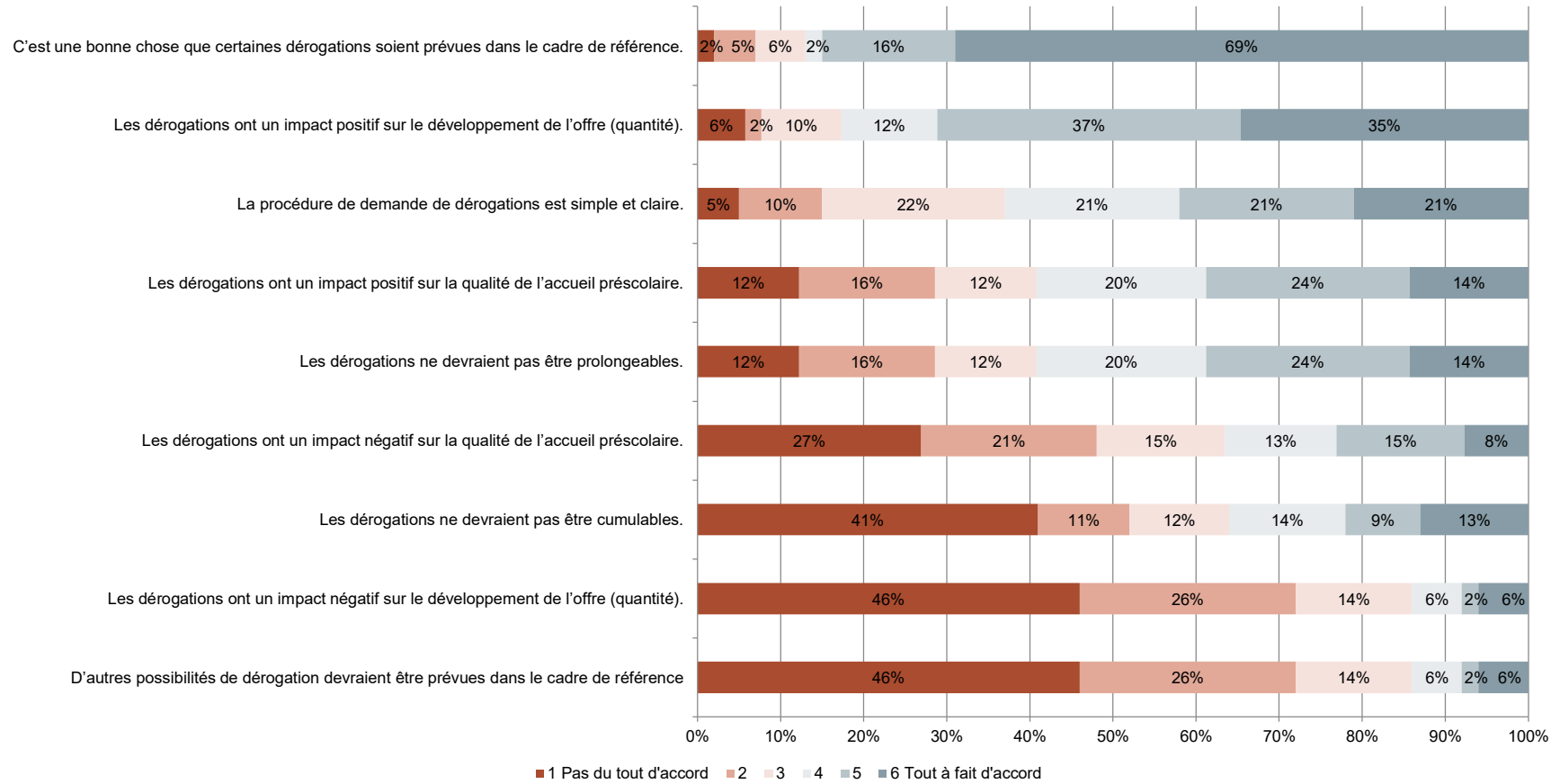
# Dérogations

Pour les dérogations qui ont été acceptées et effectivement appliquées par votre structure ou les structures de votre réseau , veuillez évaluer leur effet sur les éléments ci-dessous. (N=42)



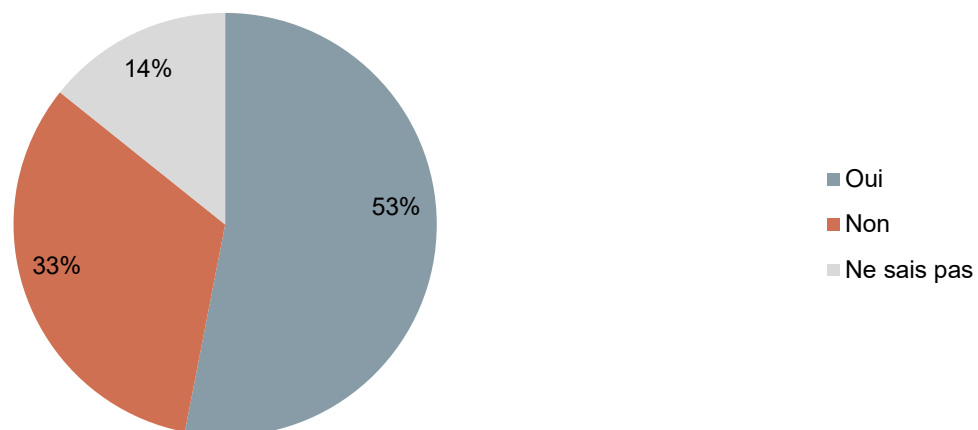
# Dérogations

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? (N=62)



## Mesures dépassant les exigences du cadre de référence

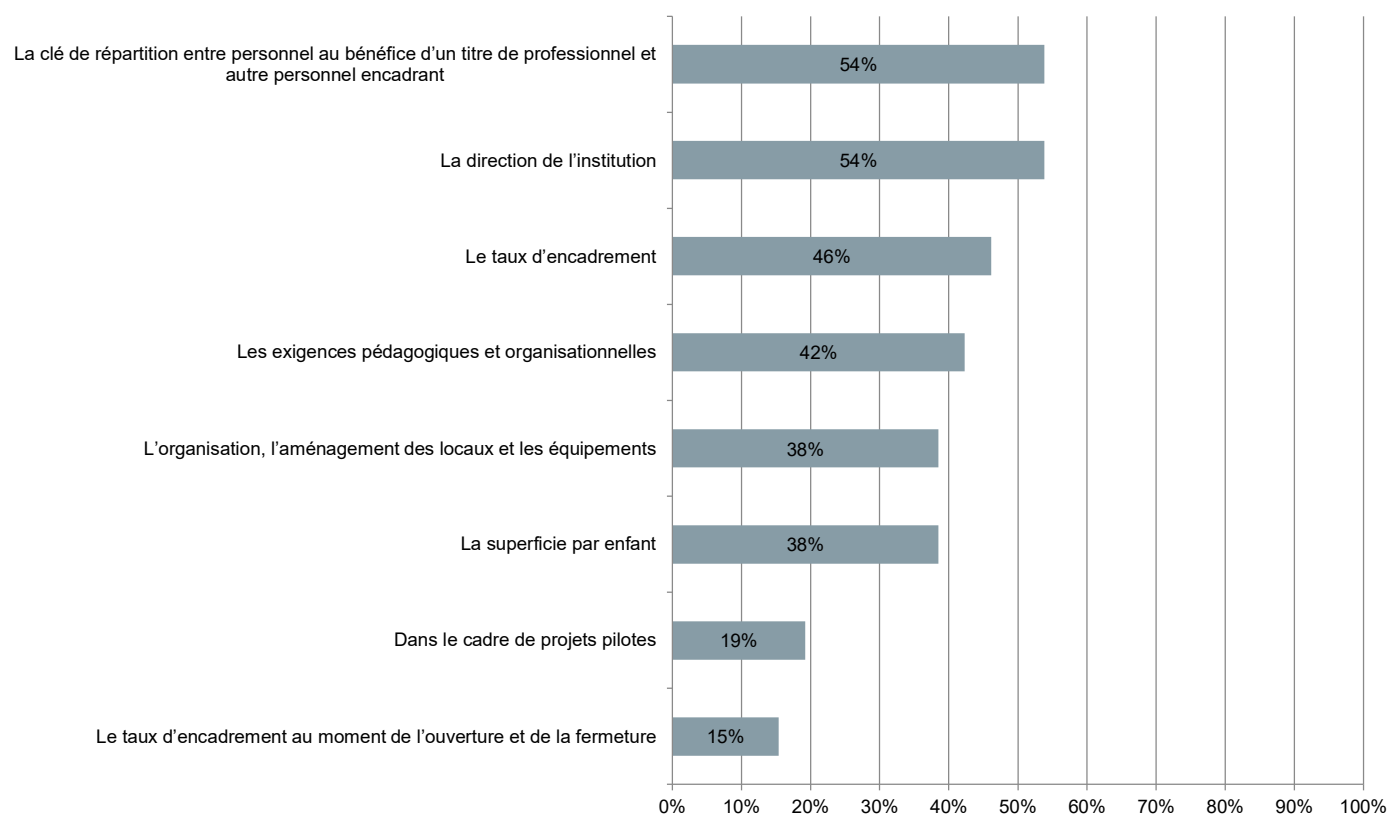
Les structures de votre réseau ou votre structure ont-elles/a-t-elle mis en place des mesures qui dépassent les exigences du cadre de référence ?  
(N=49)



## Mesures dépassant les exigences du cadre de référence

Les personnes ayant indiqué avoir mis en place des mesures dépassant les exigences du cadre de référence ont pu étayer leur réponse.

**Veillez indiquer ci-dessous les éléments pour lesquels des mesures qui dépassent les exigences du cadre de référence ont été mises en place. (N=26)**



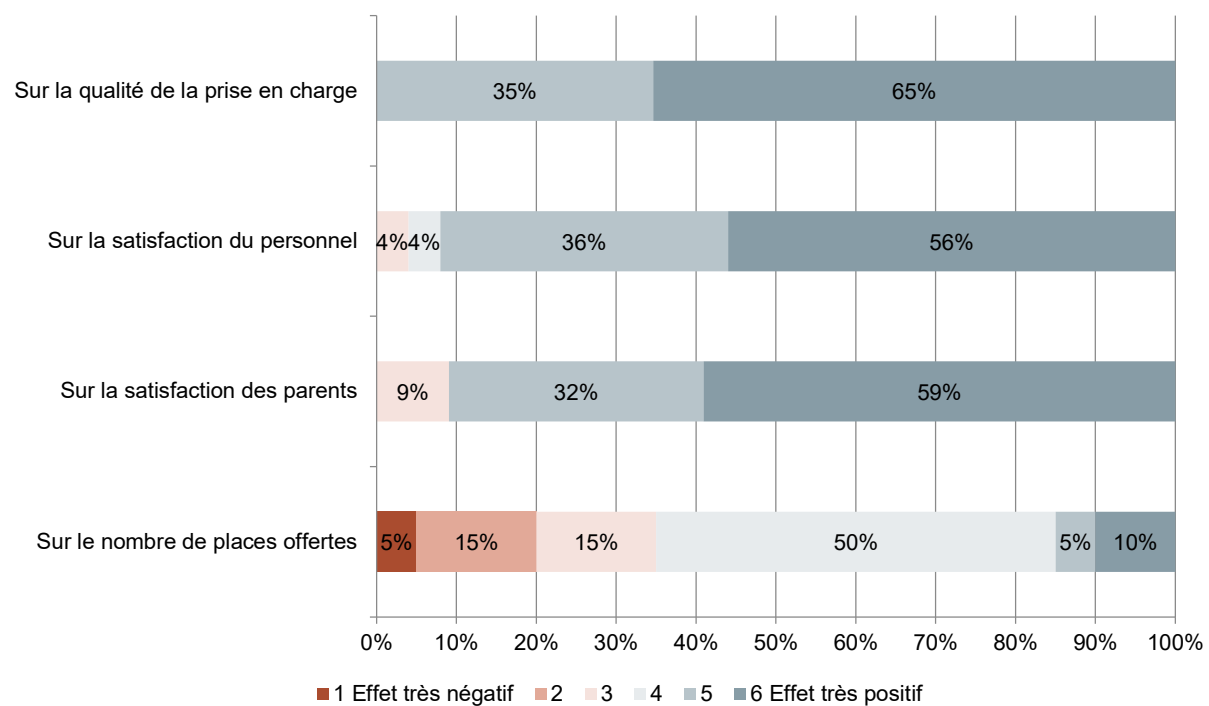
## Mesures dépassant les exigences du cadre de référence

Six personnes ont mis en place d'autres types de mesures :

- THPE (N=2)
- Formations continues (N=2)
- Nombre de tables à langer (N=1)
- Établissement d'une charte de l'accueil de jour et d'une charte alimentaire (N=1)

## Mesures dépassant les exigences du cadre de référence

**Veillez évaluer l'effet des mesures mises en place et qui dépassent les exigences du cadre sur les éléments ci-dessous. (N=26)**





## Conclusion

Les répondant·e·s ont pu faire part de leurs commentaires additionnels à la fin de l'enquête. Trois personnes ont rappelé leur souhait d'avoir un **taux d'encadrement flexible**, qui évolue selon les moments (ex : sorties, moment du repas, sieste, etc.) et les besoins des enfants, ainsi que ceux des parents travaillant en jours irréguliers.